



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.088 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADA a été nommée secrétaire de séance

14.04.088 – 2/2

HABITAT ET LOGEMENT

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) : COTISATION 2014

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un groupement d'intérêt public qui a pour objet de fournir des aides à la personne en matière de Logement. Ces aides portent notamment sur l'accès et le maintien dans le logement. Elles concernent les personnes relevant du Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes défavorisées (PDALPD) qui sont essentiellement des personnes bénéficiant de minima sociaux, de faibles revenus ou en situation de surendettement. Le FSL est ainsi un partenaire essentiel pour soutenir les personnes en difficultés de logement.

Deux types d'aides sont accordés par le FSL :

- la première concerne l'accès au logement et consiste en une participation au paiement du dépôt de garantie, du premier loyer, des frais d'agence, de l'assurance locative ou des frais de déménagement,
- la seconde concerne le maintien dans le logement et consiste à apporter une garantie pour les personnes ne pouvant pas faire appel à un garant dans leur entourage personnel. Elle peut s'appliquer sur les impayés de loyer comme sur les frais de remise en état en sortie de logement.

Les aides du FSL peuvent être accordées sous forme de prêt ou de subvention. En 2013, le FSL a soutenu 426 ménages sur le territoire de La CALI pour un montant total de 237 828 € répartis en :

- 78 584 € pour l'accès au logement (229 aides),
- 159 244 € pour le maintien dans le logement (197 aides).

74 % de ces aides ont été accordés pour des logements situés sur une des 8 communes participant historiquement au financement du FSL.

Il est proposé, pour 2014, que la Communauté d'Agglomération du Libournais reconduise le financement qui était assuré par le territoire au FSL depuis 2010 à savoir une participation volontaire de l'ex-Communauté de Communes du Libournais (Les Billaux, Génissac, Lalande de Pomerol, Libourne, Moulon, Pomerol), des communes de Coutras, de Saint-Denis de Pile et de Saint-Seurin sur l'Isle.

Ces communes représentent une population totale de 46 440 habitants à laquelle il convient donc d'appliquer la participation de 0,42 € / habitant pour le fond de solidarité sur le logement, soit un montant total de participation de La Cali de 19 504,80 €.

Cette participation s'inscrit dans les principes de la loi BESSON du 31 mai 1990 qui a institué le FSL. Elle prévoit une contribution volontaire des collectivités locales. Seuls l'Etat et le Département ont l'obligation de participer au financement du FSL.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

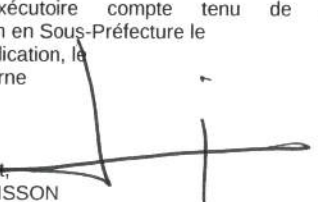
Et à l'**unanimité (65)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la cotisation annuelle d'un montant de 19 504,80 € pour l'année 2014,
- et à signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6281 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Le projet de convention est consultable au secrétariat général.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



CONVENTION FINANCIERE 2014

Relative au Fonds de Solidarité pour le Logement

Entre les parties ci-dessous désignées :

- le Groupement d'Intérêt Public – Fonds de Solidarité Logement (FSL) représenté par Madame Martine JARDINÉ, Vice-présidente du Conseil Général, Présidente du GIP,
- la Communauté d'agglomération du Libournais (Cali) représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON,

Préambule :

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un Groupement d'Intérêt Public qui a pour objet de fournir des aides à la personne en matière de logement. Ces aides portent notamment sur l'accès et le maintien dans le logement. Elles concernent les personnes relevant du Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes défavorisées (PDALPD) qui sont essentiellement des personnes bénéficiant de minima sociaux, de faibles revenus ou en situation de surendettement. Le FSL est ainsi un partenaire essentiel pour soutenir les personnes en difficultés de logement.

Deux types d'aides sont accordés par le FSL :

- la première concerne l'accès au logement et consiste en une participation au paiement du dépôt de garantie, du premier loyer, des frais d'agence, de l'assurance locative ou des frais de déménagement,
- la seconde concerne le maintien dans le logement et consiste à apporter une garantie pour les personnes ne pouvant pas faire appel à un garant dans leur entourage personnel. Elle peut s'appliquer sur les impayés de loyer comme sur les frais de remise en état en sortie de logement.

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement,

VU le décret n° 99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement,

VU la loi 2004-809 (article 65) du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, confiant la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement au Département, élargi à la prise en charge des impayés Energie/Eau/Téléphone,

VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 21 décembre 2004 confiant la gestion du Fonds de Solidarité Logement à un Groupement d'Intérêt Public,

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public - Fonds de Solidarité Logement en date du 21 décembre 2004,

VU la délibération de La Cali en date du 30 avril 2014 décidant du montant de sa participation au G.I.P. / F.S.L.,

Il est convenu ce qui suit :

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Cali apporte son soutien aux activités d'intérêt général que le FSL entend mettre en œuvre conformément à ses statuts.

Article 2 : Activités de l'association

Les activités prises en compte par La Cali au titre de la présente convention portent sur les aides à la personne en matière de logement (accès et maintien).

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

TITRE 2 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

Article 4 : Contribution financière

La participation financière prévisionnelle, pour l'année 2014 de La Cali est calculée comme suit :

La Cali reconduit le financement qui était assuré en 2013 pour le territoire qui correspondait à une participation volontaire de l'ex-Communauté de Communes du Libournais (Les Billaux, Génissac, Lalande de Pomerol, Libourne, Moulon, Pomerol), des communes de Coutras, de Saint-Denis-de-Pile et de Saint-Seurin sur l'Isle. Cette participation calculée sur le nombre d'habitants (0.42 € / habitant) s'élève donc à 19 504,80€ au total (46 440 habitants).

La participation financière de La Cali sera versée en une seule fois sur le compte du GIP/FSL n° 00001000033 ouvert à la Trésorerie Générale, après le vote du budget de la Cali.

TITRE 3 : OBLIGATIONS DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC / FSL

Article 5 : Communication

Le Fonds de Solidarité Logement transmettra le bilan des interventions mises en œuvre pour l'accès et le maintien dans le logement pour chaque commune du territoire de La Cali. Ce bilan sera transmis à La Cali au plus tard le 31 décembre 2014 ou, à défaut, un bilan intermédiaire.

TITRE 4 : RESILIATION ET RESOLUTION DES LITIGES

Article 6 : Résiliation

En cas de non respect par le Fonds de Solidarité Logement de ses engagements, La Cali pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Résolution des litiges

En cas de difficulté portant sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises devant la juridiction compétente.

Fait à Libourne, le 20/06/2014

Philippe BUISSON

Président de la Cali

Martine JARDINÉ

Présidente du GIP/FSL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.089- 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LA COSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADA a été nommée secrétaire de séance

14.04.089- 2/2**HABITAT ET LOGEMENT****HABITAT JEUNE EN PAYS LIBOURNAIS (HAJPL) : COTISATION 2014**

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

L'association « Habitat Jeune en Pays Libournais » (HAJPL) est l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels (Conseil Général, CAF, DDASS...) sur la question du logement des jeunes en Libournais.

Elle gère une gamme de différents logements, un pôle d'accueil pour les jeunes et un pôle de renseignements et d'orientation concernant le logement.

En 2013, 379 jeunes ont été accueillis lors des permanences accueil information et orientation de l'HAJPL dont 209 (soit 55 %) sont originaires de la Communauté d'agglomération du Libournais (Cali). L'analyse des jeunes accueillis issus de La Cali montre que 50 % d'entre eux sont des femmes et la majorité (80 %) ont entre 18 et 25 ans. 12 % ont moins de 18 ans.

45 % de ces jeunes n'ont pas de ressource et sont demandeurs d'emplois non rémunérés. Ceux qui ont des contrats sont soit en alternance soit sur des contrats précaires (CDD, intérim,...). Seuls 2 % ont un CDI à temps complet.

Les principaux motifs de demande sont pour 30 % des situations d'hébergements précaires (amis, tiers) ; 34 % sont toujours chez les parents ; et 2 % sont en squat.

Sur les 219 jeunes hébergés à l'HAJPL, il y a eu 97 nouvelles entrées en 2013 dont 41 jeunes issus de La Cali.

La contribution financière de La Cali aux activités de l'association (activité générale, promotion de la politique de l'habitat et développement des alternatives au logement autonome) prend la forme d'une cotisation dont le montant est établi à 0,6 €/habitant. La population totale de La Cali s'élevant à 70 998 habitants, cette cotisation s'élève donc, pour l'année 2014, à 42 598,80 €.

Considérant l'importance des interventions de l'HAJPL sur le territoire de La Cali afin de permettre aux jeunes en recherche d'autonomie de se loger et de favoriser ainsi leur insertion sociale et leur inscription dans un parcours résidentiel plus stable,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

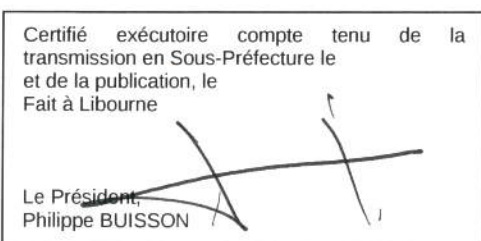
Et à l'**unanimité (65** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une cotisation de 42 598,80 € à l'HAJPL, au titre de l'année 2014,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6281 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Le projet de convention est consultable au secrétariat général.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

CONVENTION FINANCIERE 2014

Entre :

La Communauté d'agglomération du Libournais (Cali) BP 2026, 33502 Libourne Cedex représentée par son Président Monsieur Philippe BUISSON,

Et

L'association Habitat Jeunes en Pays Libournais (HAJPL), 53 rue Victor Hugo, 33500 Libourne, représentée par son Président Monsieur Gilbert MITTERRAND, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Préambule :

L'HAJPL a pour objet de faciliter l'accès au logement autonome des populations jeunes à revenus modestes, en mettant en place des services adaptés afin de contribuer à l'insertion sociale des populations concernées.

Il s'adresse prioritairement aux jeunes de 16 à 30 ans, résidant sur le territoire du Pays du Libournais et, en particulier, à ceux relevant des communes partenaires ou celles adhérentes à la Mission Locale.

La Cali participe au financement de cet organisme sous la forme d'une cotisation.

En effet, La Cali souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- de respecter la liberté d'initiative de l'H.A.J.P.L.
- de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif d'évaluation de leur utilisation.

Est ainsi convenu ce qui suit entre les parties :

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Cali apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mettre en œuvre conformément à ses statuts.

Article 2 : Activités de l'association

Les activités de l'association prises en compte par La Cali au titre de la présente convention sont les suivantes : activité générale de l'association - promotion de la politique de l'habitat et développement des alternatives au logement autonome.

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

TITRE 2 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

Article 4 : Contribution financière

La contribution financière de La Cali prend la forme d'une cotisation annuelle globale de 0,6 €/habitant. Cette cotisation s'élève donc, pour l'année 2014, à 42 598,80 € (70 998 habitants).

Cette somme sera mandatée en une seule fois, après le vote du budget de La Cali.

TITRE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 5 : Mise en œuvre des actions

L'HAJPL interviendra sur le territoire de La Cali.

L'accueil et le suivi des jeunes s'effectueront dans les locaux du siège : 53 rue Victor Hugo à Libourne et, à la demande de la communauté, éventuellement dans d'autres communes, notamment pour ce qui concerne la création et la gestion de logements diffus permettant l'accueil des jeunes.

Article 6 : Communication

L'HAJPL rendra compte des résultats de ses actions par un bilan annuel d'activité qui devra détailler l'utilisation faite des financements apportés par La Cali. Ce bilan sera transmis au plus tard le 31 décembre 2014 ou, à défaut, un bilan d'activité intermédiaire. Il portera, à minima, sur les activités réalisées sur le territoire de La Cali.

D'autre part, l'association sera tenue de rendre compte de toute évolution dans la mise en œuvre de ses objectifs auprès de La Cali.

Article 7 : Partenariat sur la transition énergétique dans l'habitat privé

L'HAJPL relaiera auprès de son public les actions menées ou soutenues par La Cali en matière d'efficacité énergétique des logements. L'association diffusera notamment auprès de son public les informations relatives aux permanences et réunions de sensibilisation des espaces info énergie de La Cali.

TITRE 4 : RESILIATION ET RESOLUTION DES LITIGES

Article 8 : Résiliation

En cas de non respect par l'association de ses engagements, La Cali pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Résolution des litiges

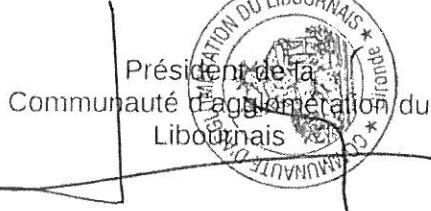
En cas de difficulté portant sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises devant la juridiction compétente.

Fait à Libourne, le

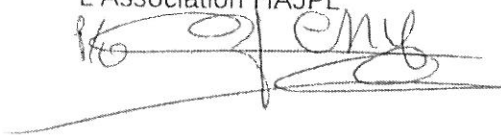
Philippe BUISSON

Président de la
Communauté d'agglomération du
Libournais



Gilbert MITTERRAND

Président de
L'Association HAJPL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.090 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADÉ	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADÉ a été nommée secrétaire de séance

14.04.090 – 2/2

HABITAT ET LOGEMENT**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) :
SUBVENTION 2014**

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a pour objet de conseiller et d'informer le public en matière de logement et d'habitat. Cette information est de nature juridique, financière et fiscale. Elle est neutre, personnalisée, gratuite et assurée par des conseillers juristes spécialistes. L'ADIL conseille les propriétaires, locataires, accédant à la propriété, personnes en difficultés ou personnes se trouvant face à une situation de surendettement.

Pour ce faire, l'ADIL tient des permanences hebdomadaires à Libourne et à Coutras. Ces permanences, assurées depuis plus d'une vingtaine d'années, connaissent une fréquentation très importante de personnes issues de notre territoire. Ainsi, en 2013, 65 permanences sur La Cali ont permis de renseigner 436 personnes :

- sur Libourne, 292 consultations de particuliers ont été réalisées (44 permanences),
- sur Coutras, 144 consultations de particuliers ont été dispensées (21 permanences).

Pour 2014, l'ADIL sollicite la Communauté d'agglomération du Libournais pour soutenir financièrement ces permanences à hauteur de 3 121 €.

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement de l'espace communautaire-habitat du 23 janvier 2014,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (65)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 3 121 € à l'ADIL pour l'année 2014,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Le projet de convention est consultable au secrétariat général.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

CONVENTION FINANCIERE 2014

Entre :

La Communauté d'agglomération du Libournais (Cali), BP 2026, 33502 Libourne Cedex, représentée par son Président Monsieur Philippe BUISSON,

Et

L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), 105 avenue Émile Counord, 33300 Bordeaux, représentée par sa Présidente, Madame Conchita LAGUEY,

M. JEAN TOULAY

Préambule :

L'ADIL a pour objet de conseiller et d'informer le public en matière de logement et d'habitat. Cette information est de nature juridique, financière et fiscale. Elle est neutre, personnalisée et gratuite.

L'ADIL assure des permanences hebdomadaires à Libourne et à Coutras. Ces permanences, assurées depuis plus d'une vingtaine d'années, connaissent une fréquentation très importante.

L'ADIL conseille les propriétaires, locataires, accédants à la propriété, personnes en difficultés ou personnes se trouvant face à une situation de surendettement.

La Cali participe au financement de cet organisme sous la forme d'une subvention avec le double souci :

- de respecter la liberté d'initiative de l'ADIL ;
- de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif d'évaluation de leur utilisation.

Est ainsi convenu ce qui suit entre les parties :

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Cali apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mettre en œuvre, conformément à ses statuts.

Article 2 : Activités de l'association

Les activités de l'association prises en compte par La Cali au titre de la présente convention sont les suivantes : activité générale de l'association – offre aux particuliers d'un conseil complet et gratuit sur toutes les questions relatives au logement, quelles soient juridiques, financières ou fiscales.

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

TITRE 2 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE DE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

Article 4 : Contribution financière

La contribution financière de La Cali prend la forme d'une subvention annuelle globale de 3 121 €.

Cette somme sera mandatée en une seule fois, après le vote du budget de La Cali.

TITRE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 5 : Mise en œuvre des actions

L'ADIL assure une permanence hebdomadaire le lundi à Libourne, dans un local municipal situé à la Maison des associations, 47 boulevard de Quinault. Par ailleurs, elle assure une permanence à Coutras les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois à la Maison des services publics, îlots des Georgets - 4 rue Baste.

Article 6 : Communication

L'ADIL rendra compte des résultats de ses actions par la transmission de son rapport d'activité annuel. Ce rapport d'activité sera transmis au plus tard le 31 décembre 2014 ou, à défaut, un rapport d'activité intermédiaire. Il portera à minima sur les permanences réalisées sur le territoire de La Cali (Libourne et Coutras).

D'autre part, l'association sera tenue de rendre compte de toute évolution dans la mise en œuvre de ses objectifs auprès de La Cali.

Article 7 : Partenariat sur la transition énergétique dans l'habitat privé

L'ADIL relaiera dans le cadre de ses permanences les actions menées ou soutenues par la Cali en matière d'efficacité énergétique des logements. Elle diffusera notamment, aux particuliers intéressés, les informations relatives aux permanences des espaces info énergie et au guichet unique de La Cali.

TITRE 4 : RESILIATION ET RESOLUTION DES LITIGES

Article 8 : Résiliation

En cas de non respect par l'association de ses engagements, la Cali pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Résolution des litiges

En cas de difficulté portant sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises devant la juridiction compétente.

Fait à Libourne, le 05.05.14

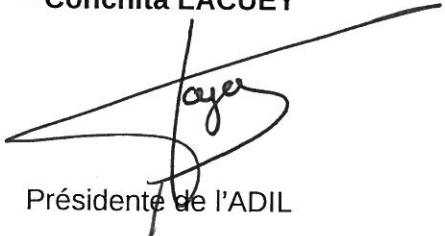
Philippe BUISSON

Président de La Cali



M. JEANTOUZEAU
Conchita LACUEY

Présidente de l'ADIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.091 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**Date de convocation : 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

HABITAT ET LOGEMENT**ASSOCIATION LE LIEN : SUBVENTION 2014**

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Le Lien est une association qui a pour but de :

- venir en aide à toute personne éloignée ou privée de domicile,
- faciliter l'accès au logement autonome ou à toute autre forme d'hébergement et de logement adapté par un accompagnement individuel,
- développer et/ou participer à des actions favorisant la création de lien social,
- développer et/ou participer à des actions d'insertion,
- favoriser l'accès aux droits fondamentaux.

Cette association locale est un partenaire important pour faciliter l'accès au logement autonome et répondre aux situations nécessitant un hébergement d'urgence. Le Lien gère notamment 41 places de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), 37 places en ALT (Allocation Logement Temporaire), 28 places d'urgence et 16 logements en médiation locative.

Cette association fonctionne grâce aux subventions apportées par ses membres et les collectivités territoriales.

En 2013, l'association a accueilli 378 ménages soit 494 personnes dont 84 enfants. Parmi ce public 141 ménages (37,3 %) soit 237 personnes (48 %) étaient originaire de La Cali. 56 % de la demande concerne un public masculin et 48 % ont moins de 40 ans.

La principale raison de la demande est la rupture d'un hébergement (36,7 %). Avec les séparations conjugales on atteint plus de 50 % du public accueilli. Ces dernières années, a été constatée parmi les demandeurs une recrudescence des situations d'expulsion (15,8 %) et de violence conjugale (12,2 %).

Au titre de l'année 2014, Le Lien a sollicité le soutien financier de la Communauté d'Agglomération à travers plusieurs types d'aide. Il est proposé de reconduire le financement assuré en 2013, soit 38 500 € répartis comme suit :

- 7 500 € pour le soutien à l'activité générale de l'association.
- 10 000 € pour le soutien à l'activité de logements temporaires.
- 11 000 € pour le financement des repas sur le centre d'hébergement d'urgence.

Au regard de règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, l'association ne peut plus continuer à produire elle-même les repas destinés aux résidents. L'association achète donc les repas à l'unité centrale de production de l'hôpital.

- 10 000 € pour le financement du lieu d'accueil de jour.

Cet outil offre une alternative à la gestion de l'errance par la mise à disposition d'un lieu où peuvent se rendre les personnes sans logement ou ceux qui recherchent des relations sociales et « squattent » les espaces publics.

Cette expérimentation a été lancée en octobre 2011. Le coût global du dispositif est évalué à 30 000 € et fait l'objet d'une demande concomitante auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ce financement est destiné à soutenir un quart temps de poste de coordination, un poste permanent (en contrat aidé) ainsi que les fournitures liées à cette activité.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

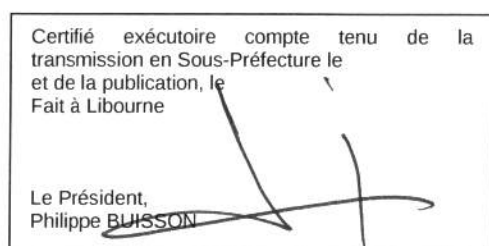
Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et deux non participation (Madame Fabienne FONTENEAU et Madame Michèle LACOSTE)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

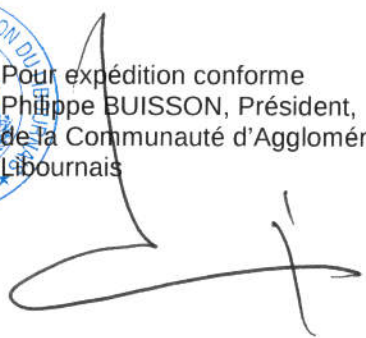
- soutenir à hauteur de 38 500 € l'association « Le Lien » pour l'année 2014, pour l'ensemble des dispositifs détaillés ci-avant,
- signer l'ensemble des conventions afférentes.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

Le projet de convention est consultable au secrétariat général.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Convention financière 2014

Entre :

La Communauté d'agglomération du Libournais (Cali), BP 2026, 33502 Libourne Cedex,
représentée par son Président Monsieur Philippe BUISSON,

Et

L'association Le Lien, sise 2 rue Lataste, 33500 Libourne, représentée par sa Présidente,
Madame Michelle LACOSTE,

Préambule :

Le Lien a pour objet de faciliter l'accès au logement autonome ou à toute autre forme d'hébergement et de logement adapté par un accompagnement individuel des populations à revenus modestes, en mettant en place des services adaptés afin de contribuer à l'insertion sociale de ces populations.

La Cali participe au financement de cet organisme sous la forme d'une subvention.

En effet, la Communauté d'agglomération souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- de respecter la liberté d'initiative de l'association « Le Lien » ;
- de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif d'évaluation de leur utilisation.

Est ainsi convenu ce qui suit entre les parties :

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Cali apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mettre en œuvre conformément à ses statuts.

Article 2 : Activités de l'association

Les activités de l'association prises en compte par La Cali au titre de la présente convention sont les suivantes : activité générale de l'association - promotion de la politique de l'habitat et développement des alternatives au logement autonome.

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

TITRE 2 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

Article 4 : Contribution financière

La contribution financière de La Cali prend la forme d'une subvention annuelle globale.

Celle-ci s'élève à 38 500 € pour l'année 2014. Elle se décompose comme suit :

- 7 500 € pour le fonctionnement général de l'association,
- 10 000 € pour le soutien à l'activité de logements temporaires,
- 11 000 € pour le financement des repas sur le centre d'hébergement d'urgence.
Au regard de nouvelles règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, l'association ne peut plus continuer à produire elle-même les repas destinés aux résidents. Donc depuis plus d'un an l'association achète les repas à l'unité centrale de production de l'hôpital.
- 10 000 € pour le financement du lieu d'accueil de jour. Cet outil offre une alternative à la gestion de l'errance par la création d'un lieu où peuvent se rendre les personnes sans logement ou ceux qui recherchent des relations sociales et « squattent » les espaces publics.
Cette expérimentation a été lancée en octobre 2011. Le coût global est évalué à 30 000 € et fait l'objet d'une demande concomitante de financement auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion sociale.
Ce financement est destiné à financer un quart-temps de poste de coordination et de développement ainsi que les fournitures liées à cette activité.

Cette somme sera mandatée en une seule fois, après le vote du budget de La Cali.

TITRE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 5 : Mise en œuvre des actions

Le Lien interviendra sur le territoire de La Cali.

L'accueil et le suivi du public s'effectueront dans les locaux du siège : 2 rue Lataste à Libourne.

Article 6 : Communication

Le Lien rendra compte des résultats de ses actions par un bilan annuel d'activité qui devra détailler l'utilisation faite des financements apportés par La Cali.

Ce bilan sera transmis au plus tard au 31 décembre 2014 ou, à défaut, un bilan d'activité intermédiaire.

D'autre part, l'association sera tenue de rendre compte de toute évolution dans la mise en œuvre de ses objectifs auprès de La Cali.

Article 7 : Partenariat sur la transition énergétique dans l'habitat privé

Le Lien relaiera auprès de son public les actions menées ou soutenues par La Cali en matière d'efficacité énergétique des logements. L'association diffusera notamment auprès de son public les informations relatives aux permanences et réunions de sensibilisation des espaces info énergie de La Cali.

TITRE 4 : RESILIATION ET RESOLUTION DES LITIGES

Article 8 : Résiliation

En cas de non respect par l'association de ses engagements, La Cali pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Résolution des litiges

En cas de difficulté portant sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises devant la juridiction compétente.

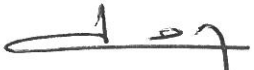
Fait à Libourne, le

Philippe BUISSON

Président de la
Communauté d'agglomération du
Libournais



Michelle LACOSTE


ASSOCIATION LE LIEN
Président
l'Association Le Lien
33500 LIBOURNE
Tél : 05 57 51 19 25 / Fax : 05 57 25 10 31



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.092 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADA a été nommée secrétaire de séance

14.04.092 – 2/3

HABITAT ET LOGEMENT

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (CAUE)

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Le Conseil Général de la Gironde a créé le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde en octobre 1979 en référence à la loi sur l'Architecture de 1977.

Cet organisme de forme associative est investi de missions de service public, qui consistent notamment à conseiller les particuliers dans leurs projets, informer et sensibiliser tous les publics à la qualité de l'architecture, des paysages et de l'environnement, et à assister les collectivités locales et territoriales dans leurs réflexions urbaines et paysagères.

Pour mener à bien ces missions, le CAUE de la Gironde est constitué d'une équipe d'architectes conseillers, assurant des permanences communales ou cantonales sur l'ensemble du département. Pour conseiller les communes, le CAUE propose également les services de paysagistes, de consultants phytosanitaires et d'écologues.

Quatre missions fondamentales du CAUE se dégagent de la loi et trouvent leur traduction sur le terrain.

- Dans le domaine de l'architecture : évaluation de l'intérêt du bâti existant ; concertation avec les utilisateurs ; accompagnement dans les choix techniques pour son amélioration ; recherche de financements possibles...
- Dans le domaine de l'urbanisme : diagnostic du territoire ; aide au choix des procédures d'urbanisme ; aide au choix des intervenants à solliciter ; suivi des démarches engagées,...
- Dans le domaine de l'environnement et du paysage : mise en valeur d'une identité paysagère ; réalisation de diagnostics paysagers, écologiques, phytosanitaires ; évaluation et formalisation d'hypothèses d'aménagement ; mise en œuvre de mesures de gestion,...
- Concernant le conseil aux administrés : veille à la faisabilité du projet et à son insertion dans l'environnement ; choix des types de volumes ou de matériaux ; évaluation des nuisances ; médiation dans le cadre de l'instruction de permis de construire,...

Le CAUE représente ainsi un réel outil de conseil et d'appui pour les communes, au regard de ses champs d'intervention, mais aussi pour les particuliers.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, le CAUE s'appuie sur la perception d'une partie de la Taxe d'Aménagement, mais également sur les cotisations des collectivités, particuliers ou associations qui décident d'y adhérer.

Afin de soutenir l'activité du CAUE, suite à l'appel à cotisation envoyé à l'ensemble des collectivités girondines, La Cali avait fait le choix en 2013 d'adhérer à cet organisme pour un montant de 100 €. Il est proposé de reconduire cette adhésion, afin que La Cali maintienne son partenariat avec le CAUE de la Gironde.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (65)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser au CAUE de la Gironde une cotisation de 100 €, au titre de son adhésion à cet organisme.

Imputation budgétaire : chapitre 011 – compte 6281 – service gestionnaire et destinataire DGA2 – fonction 020

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.093 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.093 – 2/2

HABITAT ET LOGEMENT

DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA CALI AU SEIN DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL),

L'ADIL a pour objet de conseiller et d'informer le public en matière de logement et d'habitat. Cette information est de nature juridique, financière et fiscale. Elle est neutre, personnalisée, gratuite et assurée par des conseillers juristes spécialistes. L'ADIL conseille les propriétaires, locataires, accédant à la propriété, personnes en difficultés ou personnes se trouvant face à une situation de surendettement.

La Cali, qui participe au financement de cet organisme sous la forme d'une subvention, doit désigner un représentant qui siègera au sein des instances de cette association.

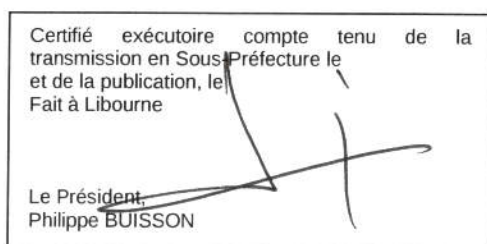
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

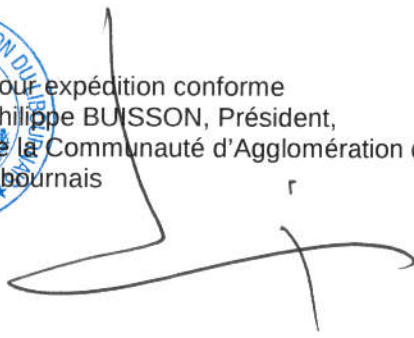
Et à l'**unanimité (65** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne un représentant de La Cali au sein des instances de l'ADIL :

- **Madame Corinne VENAYRE**



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.094 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**Date de convocation : 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X						
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	Sous-total	54	11	
				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.094 – 2/2

HABITAT ET LOGEMENT**DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA CALI AU SEIN DE L'ASSOCIATION LE LIEN**

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Le Lien est une association qui a pour but de :

- venir en aide à toute personne, éloignée ou privée de domicile,
- faciliter l'accès au logement autonome ou à toute autre forme d'hébergement et de logement adapté par un accompagnement individuel,
- développer et/ou participer à des actions favorisant la création de lien social,
- développer et/ou participer à des actions d'insertion,
- favoriser l'accès aux droits fondamentaux.

Cette association locale est un partenaire important de la politique de l'habitat de La Cali. Elle permet de faciliter l'accès au logement autonome et de répondre aux situations nécessitant un hébergement d'urgence. La Cali participe au financement de cette association sous forme d'une subvention.

Depuis l'Assemblée Générale du 19 juin 2013, La Cali dispose d'un siège au conseil d'administration et il appartient désormais au Conseil Communautaire de désigner un délégué pour la représenter au sein des instances de l'association.

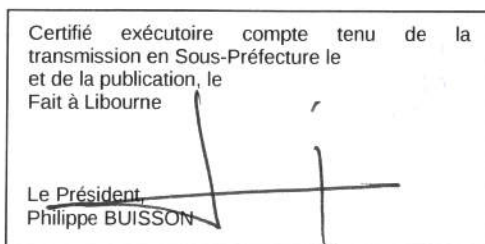
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

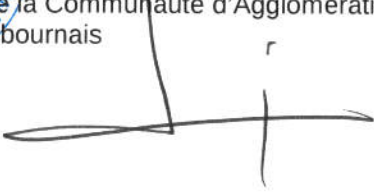
Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne un représentant de La Cali au sein des instances de l'association le Lien :

- **Monsieur Sébastien LABORDE**



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.095 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.095 – 2/2

HABITAT ET LOGEMENT

DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA CALI AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC / FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 105 de la loi du 17 mai 2011 relative aux groupements d'intérêt public,

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour objet de fournir des aides à la personne en matière de logement. Ces aides portent notamment sur l'accès et le maintien dans le logement. Elles concernent les personnes relevant du Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes défavorisées (PDALPD) qui sont essentiellement des personnes bénéficiant de minima sociaux, de faibles revenus ou en situation de surendettement. Le FSL est ainsi un partenaire essentiel pour soutenir les personnes en difficultés de logement.

La Cali, qui participe au financement de cet organisme par le biais d'une cotisation, doit désigner un représentant qui siègera au sein de l'assemblée générale de ce GIP.

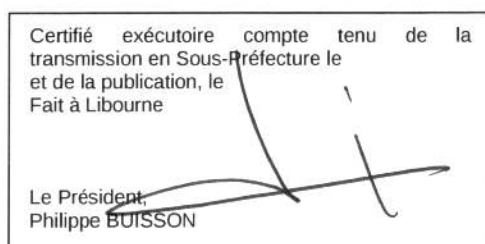
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (65)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne un représentant de La Cali au sein des instances du FSL :

- **Madame Corinne VENAYRE**



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais